

Conseil Municipal des Enfants





Chères Livryennes, chers Livryens,

À Livry-Gargan, la participation citoyenne est une valeur essentielle. Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal des Enfants (CME) permet aux plus jeunes de s'exprimer, de proposer, d'agir et de participer à la vie de la commune.

Les jeunes élus du dernier mandat ont su relever ce défi avec enthousiasme et responsabilité. Par leur implication dans des projets concrets - qu'ils soient solidaires, culturels, écologiques ou liés au cadre de vie - ils ont su répondre aux objectifs fixés. Ce parcours les a fait grandir, individuellement et collectivement. Beaucoup poursuivent aujourd'hui leur engagement citoyen avec la même motivation, preuve que la démocratie commence dès le plus jeune âge.

Le CME, ce n'est pas qu'un symbole. C'est un véritable espace d'apprentissage, d'écoute et d'action. En y participant, tu découvriras ce que signifie représenter les autres, construire des projets, coopérer, débattre dans le respect et surtout, agir pour ta ville.

Si tu veux faire entendre tes idées, représenter tes camarades et contribuer à améliorer le quotidien des jeunes de ton âge, nous t'encourageons vivement à te porter candidat.

Parce que l'avenir de Livry-Gargan se construit avec toi, dès aujourd'hui.

À très bientôt !

Myriam Adlani
Conseillère municipale déléguée au CME

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) ? Kézako ?

C'est un lieu où l'on peut participer activement à la vie de sa commune en prenant des décisions et en menant des projets. Il fonctionne sur le même modèle que le Conseil municipal des adultes.

Faire partie du CME, c'est représenter ses camarades et porter leurs voix auprès de l'équipe municipale. C'est aussi un moyen de s'exprimer et de proposer des projets.

De nouvelles élections auront lieu les 7 et 9 octobre 2025 dans les écoles élémentaires. Un nouveau Conseil municipal des enfants sera constitué pour une durée de 2 ans.

Le Conseil municipal des enfants adhère à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) : tu pourras interagir avec d'autres enfants de différentes communes grâce à cette association.



Le CME ? Pour faire quoi ?

Le CME représente les enfants de la commune. Il proposera aux élus adultes des projets élaborés par les enfants.

- Tu participeras à la vie de ton école, de ton quartier et de ta ville.
- Tu mèneras des projets en tenant compte des possibilités économiques et matérielles disponibles.
- Tu apprendras ainsi à gérer un budget.



Comment ça fonctionne ?

Un adulte sera présent pour t'aider à organiser ton travail et à réaliser tes projets.

Le mardi 4 novembre, une réunion de présentation avec les nouveaux élus du CME sera organisée à l'espace Jules Verne. La cérémonie d'installation du Conseil se déroulera le **lundi 10 novembre** à l'espace Jules-Verne à 19h.

Des groupes se mettront en place pour travailler en équipe. Les enfants seront répartis en trois commissions, composées chacune de 14 à 15 enfants.

• Commission 1 : École et loisirs

→ *Je m'engage à l'école, après l'école, et dans ma ville*

• Commission 2 : Environnement et développement durable

→ *J'agis pour préserver ma planète.*

• Commission 3 : Solidarité et vivre ensemble

→ *Je viens en aide à ceux qui en ont besoin.*

Un planning annuel des séances sera envoyé par mail aux enfants élus via l'adresse de leurs parents. Chaque commission se réunira une fois par mois (hors vacances scolaires) les mercredis de 10h à 12h ou de 14h à 16h.

Le Maire de Livry-Gargan, M. Pierre-Yves Martin, réunira une fois par an le CME lors de réunions plénières qui se dérouleront à l'espace Jules Verne.

Les élections :

Des élections vont être organisées dans toutes les écoles élémentaires de la commune les 7 et 9 octobre 2025.

QUI PEUT ÊTRE candidat ?

Chaque élève de CE2 et CM1 inscrit dans un établissement scolaire de Livry-Gargan et résidant dans la commune.

Tu souhaitez être candidat ? Comment ça marche ?

→ Tu dois présenter ta candidature auprès du directeur(trice) de ton établissement scolaire et lui remettre l'autorisation parentale signée pour le 19 septembre 2025.

→ Tu dois préparer ta campagne avec un programme et l'exposer à tes camarades à l'aide d'affiches, de tracts, et autres supports de communication. Du matériel sera mis à disposition pour chaque candidat. La campagne électorale durera deux semaines : **du 22 septembre au 3 octobre 2025.**

POUR combien de temps ?

Les enfants sont élus pour deux ans.





SI JE SUIS ÉLU(E) :

Je m'engage pour 2 années :

- À être assidu(e) aux réunions de ma commission CME : une fois par mois (hors vacances scolaires) le mercredi de 14h à 16h.
- À représenter mes camarades et être leur porte-parole.
- À travailler en équipe.
- À respecter et être attentif à la parole de mes camarades.
- À être présent lors des commémorations :
du 8 mai et du 11 novembre

Le jour des élections :

Les élections se tiendront dans chaque établissement scolaire les **7 et 9 octobre 2025**.

QUI vote ?

Chaque élève inscrit dans un établissement scolaire de Livry-Gargan, recevra une carte d'électeur et sera inscrit sur une liste électorale dans son école.

Ai-je le droit de voter si je suis candidat ?

Oui, comme n'importe quel autre élève tu as le droit d'exprimer ton choix à travers le vote. Tu peux même voter pour ta propre candidature.

POUR QUI voter ?

Tu votes pour le candidat de ton choix. L'isoloir installé pour l'occasion garantit le secret de ton vote.

- Les électeurs en classe de CP, CE1, CE2 élisent un candidat de CE2.
- Les électeurs en classe de CM1 et CM2 élisent un candidat de CM1.

Quel est le matériel nécessaire pour une élection ?

Un bureau de vote est installé dans chaque école. Il comprend :

- Une table avec les assesseurs* et le président*.
- Un isoloir* qui te permet de choisir tranquillement et en secret le candidat de ton choix.
- Une tablette numérique configurée pour le vote via un formulaire Google.

Pour assurer le bon déroulement de l'élection, un Président et des assesseurs* seront présents, certains seront désignés parmi les enfants de ton école.*

Comment se déroule l'élection ?

Pour VOTER :

1 Présente ta carte électorale au premier assesseur* qui vérifie ton nom sur la liste électorale ou liste d'émargement*.

2 Lorsque tu seras dans l'isoloir, choisis et clique sur le seul candidat de ton choix.

Le vote blanc* :

- *Tu peux choisir de ne voter pour aucun candidat, dans ce cas le vote est blanc. Clique sur : «Je ne préfère pas voter».*

Valide ton vote en cliquant sur «envoyer»

4 Une fois que tu sors de l'isoloir, le Président prononce les paroles rituelles : «a voté»..

5 Fais tamponner ta carte d'électeur par le deuxième assesseur.

Après LE VOTE :

Pour savoir qui est élu(e), il faut connaître le nombre de voix obtenu par chaque candidat.

1- Le Président clotûre les votes.

2-Le Président et les assesseurs comptent les signatures sur la liste d'émargement.

3-Le Président et les assesseurs découvrent les résultats sur la tablette numérique. Le nombre de votes doit être égal au nombre de signatures.

4-Une fois les calculs effectués, le président remplit un procès-verbal*, et proclame les résultats du bureau de vote.



Dates à retenir :

- **Du 8 au 12 septembre 2025** : présentation du CME dans les classes de CE2 et CM1 des écoles élémentaires de la ville.
- **Vendredi 19 septembre 2025** : dernier délai pour présenter ta candidature auprès du directeur(trice) de ton établissement scolaire et lui remettre l'autorisation parentale signée.
- **Du 22 septembre au 3 octobre 2025** : campagne électorale.
- **Les 7 et 9 octobre 2025** : élections des conseillers municipaux des enfants.
- **Mardi 4 novembre 2025** : 1^{re} réunion de présentation des élus (et leurs familles) à l'espace Jules Verne.
- **Lundi 10 novembre 2025** : cérémonie d'installation des nouveaux élus du CME en présence de M. le Maire, de ses élus et des familles à l'espace Jules verne.



DÉFINITIONS :

Isoloir : cabine permettant à l'électeur de s'isoler pour préparer son bulletin à l'abris des regards.

Urne : boîte servant à recevoir les bulletins de vote.

Assesseurs : personne qui vérifie les identités et les votes des électeurs.

Président : personne qui assure le bon déroulement des élections.

Liste d'émargement : feuille de présence sur laquelle on appose sa signature.

Procès-verbal : document officiel attestant du déroulement et des résultats des élections.

Vote blanc : le vote blanc, c'est quand on participe au vote, mais qu'on ne choisit aucun candidat.

Pour plus t'informations
scanne ce QR code :

